

Veille juridique 2016

Niveau fédéral

No 5 du 3 octobre 2016

1 DROIT INTERNE

| Communiqués de l'administration fédérale | |
|---|--|
| Traitement des sites pollués : bilan à mi-parcours | L'Office fédéral de l'environnement publie pour la première fois un rapport complet faisant le point sur le traitement des sites pollués en Suisse. Cette publication montre que les travaux sont arrivés à mi-parcours. Il reste néanmoins encore beaucoup à faire pour atteindre l'objectif de terminer toutes les mesures prévues à l'horizon 2040, dont l'assainissement de 4000 sites. |
| Assainissement énergétique des bâtiments dans le secteur locatif : état des lieux | Berne, 06.04.2016 - L'assainissement énergétique des bâtiments dans le domaine du logement locatif constitue un important défi. Il n'est possible que si les incitations économiques sont suffisantes. Il y a lieu, par ailleurs, d'œuvrer à concrétiser les objectifs fixés en matière d'économies d'énergie et à favoriser le maintien de logements abordables. Dans un rapport publié aujourd'hui, le Conseil fédéral constate, en dressant un inventaire des mesures possibles, qu'il n'est pas aisé de conjuguer tous ces objectifs. |
| Hausse de 1,4% de la consommation d'électricité en 2015 | Berne, 19.04.2016 - En 2015, la consommation d'électricité de la Suisse a augmenté de 1,4%, pour s'établir à 58,2 milliards de kilowattheures (kWh). La consommation nationale (pertes liées au transport et à la distribution comprises) a atteint 62,6 milliards de kWh. La production des centrales indigènes a baissé de 5,3% pour atteindre 66,0 milliards de kWh ou 63,7 milliards de kWh après déduction de la consommation due au pompage d'accumulation qui représente 2,3 milliards de kWh. L'excédent d'exportation de 1,0 milliard de kWh était inférieur de 4,5 milliards de kWh à celui de l'année précédente, le solde du commerce extérieur reculant ainsi de 442 millions de francs suisses en 2014 à 234 millions en 2015. |
| Net recul des émissions de gaz à effet de serre en 2014 | Berne, 15.04.2016 - Les émissions de gaz à effet de serre suisses s'élevaient, selon l'inventaire de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), à 48,7 millions de tonnes d'équivalents CO ₂ , soit 5 millions de tonnes de moins qu'en 1990, année de référence, et 3,9 millions de tonnes de moins qu'en 2013. Ce net recul des émissions dues aux combustibles par rapport à l'année précédente s'explique par la douceur de l'hiver. L'amélioration de l'efficacité CO ₂ des véhicules s'est traduite par une légère baisse des émissions dues aux carburants. |
| 24 semaines de congé parental : la CFQF demande un congé rémunéré pour les mères et les pères à l'arrivée d'un enfant | Berne, 21.04.2016 - La Commission fédérale pour les questions féminines CFQF demande l'introduction d'un congé parental rémunéré de 24 semaines régi par la loi. Une partie de ce congé parental sera obligatoirement réservée aux pères. La CFQF en est convaincue : un congé parental est un investissement judicieux dans l'avenir de toute la société car il profitera aux enfants, aux mères et aux pères, aux familles et à la place économique suisse. |
| 13,2 milliards de francs pour l'infrastructure ferroviaire | Berne, 18.05.2016 - Le Conseil fédéral propose au Parlement de consacrer une somme totale de 13,2 milliards de francs au financement de l'infrastructure ferroviaire pour les années 2017 à 2020. Les exploitants des chemins de fer disposeront alors d'une enveloppe financière bien plus épaisse que précédemment. Ce faisant, le Conseil fédéral tient compte de la hausse des coûts de maintien de la qualité des infrastructures et du volume de trafic croissant. Ces ressources permettent aussi d'aménager des gares en fonction des besoins des handicapés et de faire de petites |

| | |
|---|--|
| | transformations. L'argent vient du fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) de la Confédération. |
| Clôture de l'exercice comptable annuel 2015 de l'assurance-chômage | Berne, 08.04.2016 - L'exercice comptable annuel 2015 de l'assurance-chômage a bouclé sur un excédent de 0,61 milliard de francs, faisant passer la dette à 2,6 milliards de francs. |
| Mise en œuvre des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne en 2015 | Berne, 12.05.2016 - Les contrôles se sont à nouveau intensifiés en 2015 et les objectifs nationaux en la matière ont été largement dépassés. Au total, les commissions tripartites et paritaires ont vérifié le respect des conditions de salaire et de travail dans plus de 45 000 entreprises et auprès de 175 000 personnes. Il en ressort que les entreprises contrôlées ont majoritairement respecté les conditions de salaire et de travail en vigueur en Suisse. |
| Energie | Berne, 04.07.2016 - Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) modifie les catégories d'efficacité énergétique figurant sur l'étiquette-énergie des voitures de tourisme. L'adaptation est effectuée dans le cadre de l'examen périodique prévu par l'ordonnance sur l'énergie. Le durcissement des critères garantit à nouveau que seul un véhicule neuf sur sept, tous modèles confondus, entre dans la catégorie A correspondant à la meilleure efficacité énergétique. Les nouvelles dispositions s'appliqueront à partir du 1er janvier 2017. |
| Protection des eaux | Berne, 14.07.2016 - Les premiers résultats de l'Observation nationale de la qualité des eaux de surface dressent un tableau contrasté de l'état des cours d'eau: la charge de phosphore et de nitrate s'est réduite, mais celle due aux micropolluants s'accroît, et l'état biologique est parfois sérieusement déficitaire. Pour Marc Chardonens, directeur de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), ces résultats confirment que de nombreuses mesures sont à prendre pour rétablir et maintenir la qualité des eaux. |
| Travail | Berne, 16.06.2016 - Le nombre de contrôles d'entreprises réalisés et les ressources affectées à la lutte contre le travail au noir ont augmenté en 2015. Le Conseil fédéral a préparé un projet de modification de loi et le message correspondant dans le but de lutter plus efficacement contre le travail au noir. La formation des inspecteurs cantonaux fait, par ailleurs, l'objet d'une amélioration ciblée. |
| Protection de l'air | Le 18 juillet 2016, l'UE a édicté un nouveau règlement relatif aux émissions des engins non routiers. L'introduction d'une valeur limite pour le nombre de particules telle qu'elle existe déjà pour les machines de chantier en Suisse depuis 2009 constitue un aspect important de cette nouvelle norme sur les gaz d'échappement. Cela signifie que les machines de chantier conformes à la nouvelle valeur limite européenne remplissent aussi les exigences de l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair). |
| Travail | Berne, 29.09.2016 – Le Conseil fédéral peut conserver sa compétence décisionnelle pour les amendements apportés à l'accord international concernant les dispositions sur les temps de conduite et de repos des chauffeurs professionnels effectuant des transports routiers internationaux. Le Parlement a adopté la loi en question en mars dernier et le Conseil fédéral a décidé aujourd'hui qu'elle entrerait en vigueur le 1 ^{er} octobre 2016. |
| RPLP | Berne, 23.09.2016 - Lors de sa séance d'aujourd'hui, le Conseil fédéral a modifié les tarifs pour les véhicules soumis à la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP). Les nouveaux tarifs entreront en vigueur le 1er janvier 2017. Les décisions visant à promouvoir le transfert de la route au rail du transport de marchandises à travers les Alpes, que le Conseil fédéral avait déjà arrêtées dans le rapport sur le transfert 2015, pourront ainsi être mises en œuvre. |
| Marchés publics | Berne, 14.09.2016 - En 2015, l'Office fédéral des routes (OFROU) a adjudgé plus de 3000 marchés pour un montant total de près de 1,4 milliard de francs. La majeure partie – près de 80 % du volume des mandats – a été adjudgée sous le régime de la libre concurrence. C'est ce qui ressort du rapport sur les marchés publics élaboré par l'OFROU. Les adjudications se fondent toujours sur les prescriptions légales. |

| Procédures de consultation (droit) | |
|--|---|
| Mise à jour des exigences techniques requises pour les véhicules routiers: Exigences accrues en matière de sécurité et de protection de l'environnement pour les véhicules routiers | La Confédération entend adapter les exigences techniques requises pour les véhicules routiers aux normes sécuritaires et environnementales les plus récentes. Cette démarche permettra également d'éviter les entraves au commerce avec l'UE. Par ailleurs, le premier contrôle subséquent des camions et des autres véhicules lourds affectés au transport de choses circulant uniquement sur le territoire national aura lieu désormais après trois ans et non plus au bout d'un an, ce qui simplifiera la tâche des détenteurs de véhicules. Date ouvert: 01.12.2015 Date limite: 01.03.2016 |
| Ordonnance du DETEC taux d'épuration stations d'épuration des eaux micropolluants | Consultation Le 21 mars 2014, le Conseil fédéral a décidé, suite à la modification de la loi sur la protection des eaux (LEaux), de mettre en place une étape de traitement supplémentaire dans les stations d'épuration (STEP) afin d'éliminer les composés traces organiques dans les eaux usées. L'ordonnance du DETEC détermine les composés traces organiques qui permettent de contrôler le taux d'épuration dans les STEP. Date ouvert: 16.02.2016 Date limite: 09.05.2016 |
| Révision de l'Ordonnance 2 relative à la loi sur le travail (OLT 2) | Consultation Modification de l'art. 52 OLT 2 concernant les entreprises de traitement de produits de l'agriculture. Date ouvert: 15.02.2016 Date limite: 06.05.2016 |
| Révision de l'ordonnance sur l'assurance-accidents (OLAA) | Audition Le 25 septembre 2015, le Parlement a approuvé la révision de la loi sur l'assurance-accidents (LAA). Cela nécessite aussi des adaptations de l'OLAA. Cette adaptation précise et simplifie l'application de la législation sur l'assurance-accidents. Date ouvert: 18.03.2016 Date limite: 30.06.2016 |
| Révision de la législation relative aux marchandises dangereuses | Audition La présente audition découle des modifications apportées à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR). Suite aux modifications de l'ADR, une adaptation de l'ordonnance relative au transport des marchandises dangereuses par route (SDR) est nécessaire. A cette occasion, d'autres changements des appendices 1 et 3 sont opérés. Date ouvert: 31.03.2016 Date limite: 10.07.2016 |
| Révision de l'ordonnance sur l'assainissement des sites pollués (ordonnance sur les sites contaminés, OSites) | 23.05.2016 L'ordonnance sur l'assainissement des sites pollués (ordonnance sur les sites contaminés, OSites, RS 814.680) est en vigueur depuis le 26 août 1998 Au bout de 18 années de mise en oeuvre, l'expérience montre que des adaptations ponctuelles de l'OSites sont nécessaires. |
| Ordonnance sur les installations électriques à basse tension | Berne, 06.09.2016 - L'Office fédéral de l'énergie a ouvert la consultation relative à la révision de l'ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT). Cette consultation s'achèvera le 5 décembre 2016. |
| Climat | Berne, 01.09.2016 - Le Conseil fédéral veut réduire, d'ici à 2030, les émissions de gaz à effet de serre de la Suisse de moitié par rapport à 1990 et contribuer ainsi à l'objectif fixé au plan international de contenir le réchauffement bien en dessous de 2 degrés. Lors de sa séance d'hier, il a ouvert la consultation sur trois projets: approbation de l'accord de Paris sur le climat, révision totale de la loi sur le CO2 – qui inscrit les objectifs et les mesures dans la législation – et accord avec l'Union européenne sur le couplage des systèmes d'échange de quotas d'émission. |

| | |
|-------------------|--|
| Transports | Ittigen, 30.08.2016 - Les perspectives suisses de transport 2040 du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) indiquent que la croissance du trafic va se poursuivre tant sur la route que sur le rail. Des nouveaux aménagements vont être nécessaires pour y faire face. |
|-------------------|--|

| Modifications, entrées en vigueur, abrogations (droit) | |
|---|--|
| Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets - OLED | <p>Berne, 04.12.2015 - La révision totale de l'ordonnance sur le traitement des déchets met l'accent sur la limitation, la réduction et le recyclage ciblé des déchets. Afin de bien représenter cet élargissement, l'acte s'intitule à présent « ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets » (OLED). Lors de sa séance d'aujourd'hui, le Conseil fédéral a approuvé l'ordonnance révisée et a décidé son entrée en vigueur au 1er janvier 2016.</p> <p><i>La nouvelle OLED :</i></p> <p><i>Elle comprend à présent des prescriptions sur le recyclage des biodéchets, tels que les denrées alimentaires ou les déchets de bois.</i></p> <p><i>Les exigences relatives aux décharges ont été adaptées à l'état de la technique. Elles règlent de façon claire la gestion après fermeture de la décharge.</i></p> <p><i>Il devient obligatoire de récupérer le phosphore contenu dans les boues d'épuration, les farines animales et les poudres d'os. Un délai de transition de dix ans est instauré.</i></p> <p><i>L'ordonnance précise les différentes valorisations admises des déchets pour la fabrication du ciment. L'OTD est abrogée.</i></p> |
| Ordonnance sur la sécurité des travailleurs lors de travaux en milieu hyperbare 832.311.12 | <p>du 15 avril 2015 (Etat le 1er janvier 2016)</p> <p>Art. 1 Objet et champ d'application</p> <p>¹ La présente ordonnance fixe les mesures à prendre pour assurer la sécurité des travailleurs lors de travaux en milieu hyperbare.</p> <p>² Sont considérés comme des travaux en milieu hyperbare:</p> <p style="margin-left: 20px;">a. les travaux de construction effectués dans l'air comprimé qui sont réalisés dans un espace fermé et ne nécessitent pas de plongée;</p> <p style="margin-left: 20px;">b. les travaux de scaphandriers, lorsque ces derniers portent un équipement de plongée et se trouvent sous la surface de l'eau.</p> |
| Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA) Etat 1 ^{er} janvier 2016 | <p>L'OPA¹³ est modifiée comme suit:</p> <p><i>Art. 72, al. 3</i></p> <p>³ Les travailleurs prévus pour des travaux en milieu hyperbare tels que des travaux de construction dans l'air comprimé ou des travaux de scaphandriers sont déclarés immédiatement. L'examen d'embauche est effectué avant le début du travail. Le travailleur ne doit pas effectuer le travail comportant des dangers avant que la CNA n'ait pris position.</p> <p>Modification induite par l'ordonnance sur les travaux en milieu hyperbare</p> |
| Déchets | Etat le 19 juillet 2016 |
| OLED | Correction rédactionnelle de la version italienne de l'art. 27. |

| | |
|---|---|
| <p>Loi sur le travail</p> | <p>Enregistrement de la durée du travail</p> <p>L'art. 46 de la loi sur le travail (LTr) oblige l'employeur à tenir à la disposition des autorités d'exécution et de surveillance les registres ou autres pièces contenant les informations nécessaires à l'exécution de la loi et de ses ordonnances. Il s'agit notamment, comme le précise l'ordonnance, de l'horaire et de la durée du travail quotidien et hebdomadaire (y compris le travail compensatoire et le travail supplémentaire), ainsi que des pauses d'une demi-heure et plus (art. 73 OLT 1).</p> <p>Les art. 73a et 73b de l'OLT1 sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2016 :</p> <p>Art. 73a²⁷ Renonciation à l'enregistrement de la durée du travail (art. 46 LTr)</p> <p>Art. 73b²⁸ Enregistrement simplifié de la durée du travail (art. 46 LTr)</p> |
| <p>Entrée en vigueur le 1er juillet 2016 de l'OMoD révisée</p> <p>(Ordonnance sur le mouvement des déchets)</p> | <p>Berne, 23.03.2016 - Le Conseil fédéral a approuvé aujourd'hui la version révisée de l'ordonnance sur les mouvements de déchets et fixé son entrée en vigueur au 1er juillet 2016. Les modifications sont d'ordre technique et concernent en premier lieu l'obligation d'établir des documents de suivi pour certains autres déchets soumis à contrôle. Par ailleurs, la notification électronique pour les mouvements transfrontières de déchets sera introduite un an plus tard, le 1er juillet 2017. Le DETEC a adapté en parallèle son ordonnance concernant les listes pour les mouvements transfrontières de déchets.</p> |
| <p>Modification de l'Ordonnance sur le rayonnement non ionisant (ORNI)</p> | <p>23.03.2016</p> <p>Le Conseil fédéral modifie l'ORNI - Le Conseil fédéral a adapté aujourd'hui l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) pour la rendre conforme à un arrêt du Tribunal fédéral, qui estime que le rayonnement des anciennes lignes à haute tension est limité moins strictement que celui des nouvelles installations. Les anciennes installations devront désormais satisfaire à des limitations préventives des émissions plus strictes lorsqu'elles font l'objet de certaines modifications. Le Conseil fédéral a fixé l'entrée en vigueur de l'ORNI révisée au 1er juillet 2016. Les modifications précisent par ailleurs certaines dispositions relatives à la limitation des émissions des lignes à haute tension, des sous-stations électriques et des installations ferroviaires. Enfin, les prescriptions relatives aux installations électriques domestiques sont réduites à l'essentiel : l'ordonnance renvoie désormais à la norme sur les installations à basse tension, qui règle les détails techniques.</p> |

2 SUVA | NOUVELLES PUBLICATIONS

| Titre | Réf. | Date | Type | R : révis. N. nouveau |
|---|-----------|------------|-------------------|--------------------------|
| Check-list concernant les exigences relatives aux machines selon la directive 2006/42/CE, Annexe I, sections 2 à 6 "Exigences essentielles complémentaires de santé et de sécurité" | CE08-9.F | 15.07.2016 | Liste de contrôle | R |
| Liste de contrôle: Protecteurs d'ouïe (Utilisation et entretien) | 67020.F | 01.07.2016 | Liste de contrôle | R |
| Détermination des dangers et planification des mesures au moyen de listes de contrôle | 67000.F | 27.06.2016 | Liste | R |
| Liste de contrôle: Cloueuses (machines à enfoncer les fixations fonctionnant au gaz ou à l'air comprimé) | 67141.F | 08.06.2016 | Liste de contrôle | R |
| Liste de contrôle: Plateformes élévatrices PEMP 1re partie: planification sûre | 67064/1.F | 13.05.2016 | Liste de contrôle | R |
| Liste de contrôle: Plateformes élévatrices PEMP 2e partie: contrôles sur site | 67064/2.F | 13.05.2016 | Liste de contrôle | R |
| Travaux de construction au bord, dans ou au-dessus de l'eau | 67153.F | 30.04.2016 | Liste de contrôle | N |
| Liste de contrôle: Scies circulaires à main | 67016.F | 23.03.2016 | L. de contrôle | R |
| Liste de contrôle: Ascenseurs de chantier pour personnes et matériaux | 67196.F | 02.03.2016 | L. de contrôle | N |
| Liste de contrôle: Chargement manuel de véhicules | 67093.F | 01.03.2016 | L. de contrôle | R |
| Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA) | 1520.F | 01.01.2016 | Ordonnance | R |
| Valeurs limites d'exposition aux postes de travail 2016 VME/VLE, VBT valeurs admissibles pour agents physiques | 1903.F | 01.01.2016 | Règles | R |
| Catalogue des articles normalisés (CAN): sous-paragraphes relatifs aux mesures propres au chantier | 88218/1.F | 01.01.2016 | Liste | R |
| Distances de sécurité. Distances de sécurité conformes aux normes EN 349 et EN ISO 13857 [industrie] | 66137.F | 22.08.16 | Publication | N |
| | | | | |

3 CFST

Les directives CFST concrétisent les prescriptions légales et explicitent ainsi la loi (c'est-à-dire la LAA) et les ordonnances (en particulier l'OPA); cependant, elles ne créent pas de (nouveau) droit.

Les directives CFST sont une aide pour les employeurs, et leur prise en considération présente l'avantage de la présomption de conformité légale.

| News | |
|--------------------------------------|---|
| Communications N° 82 / mai 2016 | Organisation en cas d'urgence: agir vite pour sauver des vies Premiers secours en entreprise: quels principes respecter? Une organisation en cas d'urgence doit sans cesse évoluer Postes de travail mobiles: un défi pour l'organisation en cas d'urgence Eviter les urgences avant qu'elles ne se produisent |
| 18.04.16 | Information relative à la consultation concernant l'examen professionnel de spécialiste de la sécurité au travail et de la protection de la santé (STPS) avec brevet fédéral L'Association pour la formation professionnelle supérieure STPS s'est fixé pour objectif de proposer aux spécialistes des domaines de la sécurité au travail et de la protection de la santé, une formation professionnelle supérieure reconnue au niveau fédéral |
| Communications N° 81 / novembre 2015 | Equipements de protection individuelle (EPI) Les équipements de protection individuelle: un facteur de coûts? Equipements de protection individuelle: exigences ergonomiques Les EPI du point de vue des travailleurs Port des EPI: le résultat d'une solide culture de la sécurité Les EPI font partie intégrante du concept de sécurité |
| Communication no 82 / mai 2016 | Organisation en cas d'urgence |
| Brochure 2016 | Brochure d'information Portails-portes-fenêtres |